



CLUB

du développement durable

→ ACTEURS
→ COMMUNES
→ TERRITOIRES

COMPTE RENDU

11

PLENIERE ET ATELIERS DU 24 SEPTEMBRE 2009

PRESENTATION DES OBJECTIFS ET METHODE POUR L'ELABORATION D'UNE CHARTE DE L'ARBRE DU TERRITOIRE

PLENIERE ET ATELIERS DU 24 SEPTEMBRE 2009 **PRESENTATION DES OBJECTIFS ET METHODE** **POUR L'ELABORATION D'UNE CHARTE DE L'ARBRE** **DU TERRITOIRE**

13 H 30 ACCUEIL DES PARTICIPANTS – CAFÉ

14 H 00 INTRODUCTION

DEMARCHE DE REECRITURE DE LA CHARTE DE L'ARBRE ET SES DIFFERENTS ENJEUX STRATEGIQUES.

Michel Reppelin

Président du Club pour le développement durable, vice-président du Grand Lyon chargé du développement durable, maire de Collonges-au-Mont-d'Or.

14 H 15 PRESENTATION DES PRINCIPALES DEMARCHES DE REFLEXION SUR LA QUESTION DE L'ARBRE DANS LA VILLE ILLUSTRÉE PAR DES EXEMPLES NATIONAUX ET INTERNATIONAUX.

Flavie Duprey

Étudiante/stagiaire - Ingénierie Arbres et Paysage - Direction de la Voirie du Grand Lyon.

14 H 30 PRESENTATION DES OBJECTIFS ET DE LA METHODE PROPOSEES POUR L'ELABORATION D'UNE NOUVELLE CHARTE DE L'ARBRE DU TERRITOIRE.

Frédéric Segur

Responsable d'unité Ingénierie Arbres et Paysage - Direction de la Voirie du Grand Lyon.

14 H 45 AVIS DE DIFFERENTS PARTENAIRES DE LA DEMARCHE :

Sylvie Mortamet

Responsable service Environnement Proximité - Ville de Bron

Michel Lapalu du Paysage

Paysagiste représentant la Fédération Française du Paysage

Robert Guiserando

Président Régional de l'Union des Entreprises du Paysage

Frédérique Resche-Rigon

Représentant FRAPNA pour le milieu associatif de protection de l'environnement

15 H 15 PAUSE

15 H 30 TRAVAIL EN ATELIERS

➔ **ATELIER n°1 : Appréhender de manière plus globale la problématique de l'arbre dans les paysages de l'agglomération (espaces publics, espaces verts, espaces naturels, arbres privés...).**

Michel Lapalu
Paysagiste, représentant la Fédération Française du Paysage

Christine Sellin-Cros
Technicienne - Ingénierie Arbres et Paysage Direction de la Voirie du Grand Lyon

➔ **ATELIER n°2 : Viser une cohérence des actions menées sur le Grand Lyon en associant les communes ainsi que tous les acteurs locaux de la filière paysage.**

Sylvie Mortamet
Responsable service Environnement Proximité Ville de Bron

Laetitia Tavernier
Déléguée Régionale UNEP

Frédérique Resche-Rigon
FRAPNA

➔ **ATELIER n°3 : Intégrer le développement durable en favorisant l'innovation et l'expérimentation (eau, sol, changements climatiques, biodiversité, dimension sociale...).**

Frédéric Segur
Responsable d'unité Ingénierie Arbres et Paysage Direction de la Voirie du Grand Lyon.

Flavie Duprey
Etudiante/stagiaire - Ingénierie Arbres et Paysage Direction de la Voirie du Grand Lyon

16 H 10 SYNTHÈSE ET RESITUATION DES ATELIERS

16 H 30 DÉBAT AVEC LA SALLE

16 H 50 CONCLUSION DE SEANCE AVEC LES VICE-PRESIDENTS DU GRAND LYON

A. RESUME DU CLUB DD DU 24 SEPTEMBRE 2009.....	5
B. INTRODUCTION	7
C. PRESENTATION DES PRINCIPALES DEMARCHES DE REFLEXION SUR LA QUESTION DE L'ARBRE DANS LA VILLE ILLUSTRÉE PAR DES EXEMPLES NATIONAUX ET INTERNATIONAUX	8
D. PRESENTATION DES OBJECTIFS ET DE LA METHODE PROPOSEES POUR L'ELABORATION D'UNE NOUVELLE CHARTE DE L'ARBRE DU TERRITOIRE	11
E. AVIS DES DIFFERENTS PARTENAIRES DE LA DEMARCHE.....	14
F. TROIS ATELIERS : RESTITUTION DES TRAVAUX	17
1. Atelier n°1 : Appréhender de manière plus globale la problématique de l'arbre dans les paysages de l'agglomération (espaces publics, espaces verts, espaces naturels, acteurs privés	17
2. Atelier n°2 : Viser une cohérence des actions menées sur le Grand Lyon en associant les communes ainsi que tous les acteurs locaux de la filière paysage	17
3. Atelier n°3 : Intégrer le développement durable en favorisant l'innovation et l'expérimentation (eau, sol, changements climatiques, biodiversité, dimension sociale, ...)	18
4. Conclusions.....	20
G. ANNEXE 1 : SYNTHÈSE DES AVIS SUR LE PROJET DE CHARTE	21
1. Utilisez vous la Charte de l'Arbre du Grand Lyon dans votre commune ?.....	21
2. A la lecture du programme de ce jour auriez vous d'autres objectifs à formuler ?	21
3. Souhaitez-vous (ou votre collectivité, ou votre structure) être associé à l'élaboration d'une nouvelle charte de l'arbre ? Si oui, comment ?.....	21
H. ANNEXE 2 : SYNTHÈSE DES EVALUATIONS INDIVIDUELLES DE LA SEANCE DU CLUB DU 24 SEPTEMBRE 2009	22

A. RESUME DU CLUB DD DU 24 SEPTEMBRE 2009

Contexte et objectifs :

La première Charte de l'arbre du Grand Lyon (2000 – 2009) est forte d'un bilan positif sur la meilleure prise en compte de l'arbre et des espaces de nature en ville (nombre croissant de plantations, limitation des dépenses, meilleure intégration aux projets d'aménagement, diversification, etc.). Cependant des marges de progrès sont identifiées et de nouveaux enjeux liés au développement durable sont à prendre en compte. Ainsi, la Charte de l'arbre doit être révisée et intégrer de nouveaux objectifs.

Trois nouveaux objectifs stratégiques sont proposés :

- Elargir la réflexion pour prendre en compte de manière globale la problématique de l'arbre dans les paysages de l'agglomération (en intégrant les arbres des parcs et jardins, des espaces naturels et des propriétés privées) : l'objectif est donc d'avoir une prise en compte globale appliquées à la préservation de la nature et des paysages du Grand Lyon.
- Rechercher une cohérence des actions menées sur le territoire du Grand Lyon en associant les communes ainsi que tous les acteurs locaux de la filière paysage et de l'aménagement urbain. Le second objectif est donc de fédérer les acteurs du paysage de l'agglomération autour de principes partagés.
- Intégrer les exigences de développement durable en favorisant l'innovation et l'expérimentation dans le cadre des projets d'aménagement paysagers du Grand Lyon. Cet objectif prévoit notamment l'adoption d'une stratégie de recherche et développement dans le domaine de l'arboriculture urbaine et du paysage.

La méthode de travail retenue s'appuie sur une première étape d'étude bibliographique des expériences similaires conduites en France et dans le monde (cf. présentation dans la 1^{ère} partie des expériences de Nantes, Londres et Seattle notamment). Ensuite trois groupes de travail thématiques réuniront collectivités et acteurs de la filière, pour proposer des recommandations d'actions. En parallèle, d'autres travaux d'échanges seront conduits auprès des acteurs clés et des conférences des Maires.

Cette séance du Club du Développement Durable vise à présenter le projet d'élaboration de cette nouvelle charte de l'arbre du territoire et de faire participer les acteurs du Club à la définition de ces objectifs, de la méthode de travail, et du document final (charte collective ou document de base à adapter aux communes ?).

Principales attentes :

Les partenaires invités (*Ville de Bron, Union des Entreprises du Paysage, FRAPNA Rhône, Fédération Française des paysages*) ont tous exprimé leurs **accords avec les objectifs assignés à l'élaboration de la nouvelle charte** (cf. ci-dessus) et soulignent le caractère novateur de l'approche par les continuités paysagères et écologiques qui impose une **nouvelle réflexion sur la domanialité**. Ils proposent aussi de développer le **partage d'expériences et de la connaissance avec les acteurs et les habitants**.

Leurs témoignages, ainsi que les travaux engagés par les participants au sein des ateliers précise plusieurs champs spécifiques de progrès ou de recherche :

En préalable et comme cadre à la définition de la charte :

- **Disposer d'une vision prospective partagée afin d'articuler les échelles communales et intercommunales.**
- **Préciser les éléments et espaces concernés : haies ? immeubles et toitures végétalisées ?**

Poursuivre et conforter l'assistance des communes avec des outils techniques :

- **Guide de choix des essences, conseils sur la pérennisation de certaines formes végétales, ...**
- **Guide servant de base de discussion pour traduire des orientations dans les outils d'urbanisme (type dans les PLU, opérations d'aménagement, ...).**

Développer / faciliter la diffusion des savoirs :

- **Sensibilisation des acteurs privés pour les inciter à participer à la constitution d'une trame verte.**
- **Information du grand public (décliner la charte avec le grand public ? Faire connaître les tests, ...).**
- **Partage des expériences entre acteurs.**
- **Efforts pour disposer d'un vocabulaire commun.**

En lien avec le 3^e objectif, plusieurs domaines possibles de recherche et d'innovation ont été suggérés :

- **L'implantation des arbres d'alignement (sujet à la croisée de plusieurs problématiques et métiers : accessibilité des trottoirs, réseaux, gestion des eaux pluviales, ...).**
- **Le choix des espèces en vue de leur pérennité et des changements climatiques.**
- **Techniques alternatives à l'emploi de produits phytosanitaires chimiques.**
- **Impacts et liens avec la santé : allergies et santé mentale.**
- **Identité des territoires et types de végétalisation (pour ne pas conduire à l'uniformisation).**

B. INTRODUCTION

Michel Reppelin,

Président du Club pour le développement durable,

Vice-président du Grand Lyon chargé du développement durable,

Maire de Collonges-au-Mont-d'Or

Pour rappel, le Club pour le développement durable du Grand Lyon a pour objet de fédérer les communes. Il ne vise pas à « faire à la place des communes », mais à les aider à agir sur l'ensemble des champs du développement durable. L'un des objectifs est aussi d'aider et motiver les communes à réaliser des Agenda 21 locaux. En ce moment, plusieurs sont en cours ; une dizaine sont en préparation, ce qui indique bien que nous ne sommes plus dans le rêve mais bien dans le temps de l'action.

Le club a organisé des sessions plénières dans différents domaines, explorant divers aspects du développement durable qui « n'est pas que de l'environnement ». Auparavant, des séances ont traité par exemple de la coopération décentralisée, des volets sociaux des Agenda 21 (dans les compétences communales, une préoccupation importante est d'accompagner le vieillissement des populations avec les CCAS), la troisième session de cette année concernait le Plan Climat du Grand Lyon qui doit être décliné au niveau des communes (présentation d'un logiciel développé par l'ALE et le Grand Lyon pour réaliser des plans climats dans les communes – en test actuellement). Il s'agit à chaque fois d'apporter des informations et des outils qui sont à adapter pour « faire du sur-mesure » en fonction de la situation de chaque commune.

Cette séance est consacrée à la réécriture de la Charte de l'arbre. Il faut comprendre le mot « arbre » pour sa valeur symbolique qui inclut une problématique plus globale de la nature en ville. Une première charte de l'arbre a été élaborée 10 ans auparavant. Elle doit aujourd'hui être revisitée car le contexte évolue : les trames vertes sont incluses dans les plans locaux d'urbanisme, la nature en ville est réintroduite, le changement climatique est une nouvelle donnée à prendre en compte (adaptation des espèces, rôle d'atténuation des effets, etc.).

Plusieurs spécialistes vont intervenir (paysagistes, services espaces verts, association de protection de la nature) puis trois ateliers permettront d'approfondir quelques questionnements qui seront restitués collectivement.

La prochaine réunion du club pour le développement durable aura lieu en décembre sur l'éducation au développement durable : comment a-t-on progressé et dépassé la seule éducation à l'environnement. Une 2ème partie présentera un bilan des actions du club et les moyens de sa valorisation (au-delà de l'onglet Club développement durable sur le site extranet Grand Lyon Territoires, comment pousser la communication transversale entre les participants et le réseau ?).

Le nombre de personnes réunies ce jour, montre que nous avons franchi un grand pas avec ce Club, qui est un outil essentiel de l'Agenda 21 et de la progression.

Christine Malé

En charge de l'animation du Club pour le développement durable

Direction Générale - Mission Coordination Territoriale

Il est exposé le déroulé de cet après-midi. L'organisation de cette séance a privilégié différentes approches : un apport sur les différentes démarches initiées en Europe ou en internationale sur la question de l'arbre. Un retour d'expériences sur la Charte de l'arbre Grand Lyon et l'énoncé des premières pistes de réflexion pour préparer sa réécriture, des témoignages croisés des partenaires de la Charte. Afin de recueillir vos premières impressions et avant la constitution de groupe de travail sur l'année 2010, trois ateliers sont proposés dont les thèmes reprennent les trois objectifs majeurs de la future Charte.

Il est rappelé qu'un dossier du participant est à votre disposition. Il contient le programme de la séance, des éléments bibliographiques, ainsi qu'une fiche d'évaluation qu'il sera important de bien vouloir remplir et nous remettre. Elle nous permettra d'être à votre écoute pour les séances suivantes.



C. PRESENTATION DES PRINCIPALES DEMARCHES DE REFLEXION SUR LA QUESTION DE L'ARBRE DANS LA VILLE ILLUSTREE PAR DES EXEMPLES NATIONAUX ET INTERNATIONAUX

Flavie DUPREY,

*Etudiante stagiaire (INHP Angers), Ingénierie Arbres et paysages
Direction de la Voirie du Grand Lyon*

Une citation de Jean Giono est proposée pour introduire la séance. Dans une lettre de 1957 au conservateur des eaux et forêts de Digne, il écrivait :

« Je crois qu'il est temps qu'on fasse une « politique de l'arbre » bien que le mot politique semble bien mal adapté ».

Dans les années 70, plusieurs collectivités ont pris conscience de la nécessité de se doter d'une politique de l'arbre. Des documents ont été produits. Ils prennent le plus souvent le nom de « charte de l'arbre », mais ils diffèrent sur la forme (1 à 100 pages) et sur le contenu (descriptions très techniques ou simplement politiques). Le but reste cependant toujours le même : communiquer sur la volonté des collectivités d'entretenir leur patrimoine arboré durablement, afin qu'il contribue pleinement à l'amélioration du cadre de vie des citoyens.

En France les collectivités suivantes se sont dotées de telles politiques : Grenoble, les Hauts-de-Seine, Marseille, Montpellier, Caen, Nancy, Nantes, Lyon, en cours Orléans, Londres, Montréal, Seattle, ainsi que d'autres villes en Amérique du nord sont dotées de plans de gestion de leurs forêts urbaines.

Exemple de la ville de Nantes :

En 1981, la Ville de Nantes édite un guide pratique de reconnaissance des espèces dans le but de permettre aux habitants d'apprendre à aimer les arbres. Ensuite, une première charte de l'arbre est éditée en 1992. En novembre 1992, le protocole PESOS (Plantations En Sites Opérationnels Sensibles) de la ville était également signé avec les concessionnaires de réseaux.

La deuxième charte de l'arbre de Nantes date de 2005.

Les trois orientations de ce document sont :

- Répondre aux besoins d'identité et de diversité patrimoniale.
- Développer le bien être et améliorer le sentiment de sécurité dans les espaces verts.
- Développer la communication et de la cohésion sociale.

Des propositions sont alors énoncées afin de répondre à ces objectifs. Pour chaque proposition sont décrits le contexte, les objectifs et les actions correspondantes. Les actions sont alors déclinées en projets avec les acteurs, les délais et les moyens financiers correspondants.

Aujourd'hui Nantes Métropole a engagé une nouvelle réflexion pour prioriser les actions restant à mettre en œuvre et à définir un financement.

Exemple de la ville de Londres :

Un document-cadre pour ses arbres et ses forêts a été élaboré à partir de 2002 avec la création d'un « groupe consultatif pour les forêts de Londres ». En 2003 une conférence s'est tenue avec tous les acteurs de la filière et en 2004 leurs observations ont été recueillies. En 2005 un document final a été publié. Il présente quatre objectifs :

- S'assurer que les arbres et les bois contribuent à un environnement naturel de qualité.
- Aider le développement de la ville de façon à renforcer les divers caractères de Londres.
- Par les contacts des citoyens avec les arbres, favoriser le bien être de la population et la socialisation.
- Soutenir l'économie de la capitale.

Cette initiative s'intègre dans la stratégie de Londres pour la biodiversité et dans le souhait de la capitale de devenir un exemple de ville durable.

Cette démarche semble comparable à celle de la ville de Lyon en de nombreux points.

Exemple de la ville de Seattle :

Un plan de gestion de sa forêt urbaine a été élaboré en 2007.

Le taux de couverture arborée s'élève à 18% en 2007 contre 40% 35 ans auparavant. Cet indicateur est une bonne mesure de la santé et de la valeur du patrimoine arboré d'une ville. Il est très répandu en Amérique du Nord.

Le but de la mise en œuvre de ce plan de gestion est d'atteindre un taux de couverture arborée de 30% d'ici 2037.

Pour atteindre l'objectif général il a été défini pour chacun des trois éléments du plan.

- La ressource : le patrimoine arboré.
- Le cadre de gestion : réglementations, planifications, financements et outils.
- Le cadre communautaire : engagement des citoyens pour les arbres des propriétés privées.

Ces 3 expériences ont abouti à des documents comparables à celui du Grand Lyon, mais d'autres documents plus techniques existent : cahiers des charges, guides de bonne pratique, (Montpellier, Marseille, Hauts-de-Seine, ...)

Afin d'élaborer la nouvelle charte du Grand Lyon, il apparaissait comme important de prendre connaissance de toutes ces démarches engagées par ailleurs afin d'enrichir notre propre réflexion.

Autres initiatives en cours à l'international :

- Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO)
Le département des forêts héberge sur son site internet une plate-forme d'échanges d'informations sur la foresterie urbaine. Une bibliothèque de documents est disponible en anglais, espagnol, et français (grâce au dynamisme des québécois). Il semblerait intéressant de réfléchir à l'implication de la France dans ce type de projet.
<http://km.fao.org/urbanforestry/accueil/accueil/fr/>

- Des campagnes massives de plantations d'arbres sont en cours, en lien avec sa capacité massive à stoker le carbone, dans un souci de lutte contre le changement climatique :

- Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)

En 2006, lancement à Nairobi lors de la conférence annuelle de la convention sur le changement climatique de « Plantons pour la planète ». Au bout de 18 mois, 2 milliards d'arbres avaient été plantés, dépassant l'objectif d'un milliard d'arbre. Ainsi, en 2007, un nouvel objectif a été fixé de 6,5 milliards d'arbres d'ici la conférence de Copenhague en 2009 (soit un arbre par habitant).

Actuellement 4,7 milliards ont été plantés dans ce cadre.

<http://www.unep.org/billiontreecampaign/>

- New York City

En avril 2007, programme pour la plantation d'un million d'arbres (alignement, parcs, terrains privés). Actuellement ce sont 250 mille arbres qui ont été plantés dans ce cadre.

<http://www.milliontreesnyc.org/>

- Los Angeles

Projet similaire lancé en 2006 suite à l'évaluation de sa forêt urbaine qui a montré qu'il était possible de planter encore 1,3 millions d'arbres sur son territoire

<http://www.milliontreesla.org>

Les deux initiatives de New-York City et de Los Angeles font parties d'un plan climat qui vise à réduire de 35% les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030.

- Sud de l'Australie – région d'Adélaïde

Projet de 2003 de planter 3 millions d'arbres d'espèces locales, avec pour objectifs de compenser les émissions de gaz à effet de serre, de procurer un habitat naturel plus riche, d'améliorer la qualité de l'air et de l'eau

<http://www.milliontrees.com.au>

En conclusion, toutes ces initiatives montrent que la prise en compte de l'arbre en ville est un enjeu d'actualité partout dans le monde et qu'il ne peut être mis à part des politiques urbaines pour le développement durable.

D. PRESENTATION DES OBJECTIFS ET DE LA METHODE PROPOSEES POUR L'ELABORATION D'UNE NOUVELLE CHARTE DE L'ARBRE DU TERRITOIRE

Frédéric Ségur

Responsable de l'unité, Ingénierie Arbres et paysages
Direction de la Voirie du Grand Lyon

Les plantations urbaines, publiques ou privées, ont principalement pour origine les efforts d'aménagement et d'embellissement du XIX^e siècle : Parc de la Tête d'Or, parcs privés, plantations d'alignements, etc...

Au XX^e siècle, la cohabitation de l'arbre avec la ville devient difficile. La compétition avec la voiture engendre des problèmes d'imperméabilisation et de tassement des sols (conflits de logique d'aménagement). La multiplication des réseaux et des travaux, ainsi que l'élagage massif ont perturbé et dégradé les arbres. Les plantations faites dans les années 60 et 70 ont été faites avec moins de soins et ceux qui restent ne sont pas toujours en bon état.

Les espaces naturels et agricoles, ont aussi subi la pression à la fois de l'extension urbaine et de la densification du centre, qui ont conduit à leur diminution et aussi à leur éloignement pour les habitants du centre-ville.

Longtemps, l'accès à la nature n'était pas une préoccupation car les espaces naturels semblaient aux portes de Lyon, mais aujourd'hui, il faut souvent une voiture et cela pose d'autres problèmes. Cette problématique est ainsi devenue un enjeu pour l'agglomération.

Au début des années 90, une prise de conscience de la dégradation du cadre de vie et de la nature a lieu et conduit à l'élaboration en 1992 de la première charte d'écologie urbaine. Elle permettait une première prise en compte des enjeux environnementaux dans les politiques locales de l'agglomération. Elle visait à protéger et développer le patrimoine arboré et naturel de l'agglomération avec deux types d'actions : les actions d'ordre réglementaire (protection des arbres dans les règlements d'urbanisme), et des actions plus concrètes sur les projets d'aménagement du Grand Lyon pour faire en sorte que les arbres soient protégés, mais aussi que le paysage soit pris en compte comme un objectif d'aménagement. On parlait déjà à ce moment là d'adopter un code de l'arbre.

La 2^e charte d'écologie urbaine (1997 – 2001), propose, elle, plus explicitement dans l'action n°12 « d'adopter une charte des arbres du Grand Lyon ». Elle proposait 3 principaux objectifs : pérenniser l'action engagée (besoin de fixer des objectifs à long terme quand on travaille sur le vivant) ; qualification urbaine et paysagère s'appuyant sur des grands principes ; proposer un plan d'actions.

La méthode de travail était basée sur :

- La pédagogie et la « re-création » d'une culture commune :
- Rétablir des passerelles transdisciplinaires (ex : voirie, aménagement, espaces verts, ...).
- Favoriser l'appropriation des idées (en interne et en externe).
- Informer et éduquer la population.
- Elaboration par des petits groupes de travail entre 1995 et 2000, la charte est finalement adoptée par le Conseil de Communauté en novembre 2000.

A l'époque nous parlions peu de développement durable, mais l'intégrions déjà de manière implicite. La prise en compte s'est vraiment développée à partir de 2003 avec l'élaboration de l'Agenda 21.

Une des actions du premier Agenda 21 était de continuer à appliquer la charte de l'arbre.

Le 2^e Agenda 21 (2007 – 2009), inscrit dans ses actions l'élaboration d'une nouvelle charte, appliquée à l'échelle du Grand Lyon, mais également déclinable à l'échelle des conférences des maires et des communes, ce qui constitue une différence notable.

Le bilan de la première charte est concluant tant qualitativement que quantitativement, en matière de prise en compte de l'arbre sur le domaine public : +70% d'arbres communautaires en 15 ans, efforts de diversification des plantations (260 espèces d'arbres), maîtrise des dépenses d'entretien, véritable culture du paysage dans les projets, qui fait aujourd'hui référence. Elle a pourtant des limites. Elle était centrée sur le Grand Lyon, sur les arbres d'alignement, sur ses espaces. Or pour appréhender la notion de paysage, il faut dépasser la question de la domanialité. Par ailleurs, il apparaît aujourd'hui nécessaire d'élargir le champ de la réflexion, d'associer davantage les acteurs du territoire pour développer une synergie de travail avec les réseaux de professionnels. Enfin, la prise en compte des enjeux liés au développement durable était incomplète et nécessite une approche globale et transversale des enjeux d'aménagement urbain, (ex : comment rendre compatible les objectifs de densification du centre-ville et de réintroduction de la nature ?) qui peut être améliorée dans le cadre d'une stratégie d'innovation pour inventer la ville de demain dans laquelle l'arbre pourra trouver une place plus importante.

Du constat de ces limites, les objectifs stratégiques proposés pour la nouvelle charte sont :

- D'élargir la réflexion pour prendre en compte de manière globale la problématique de l'arbre dans les paysages de l'agglomération (en intégrant les arbres des parcs et jardins, des espaces naturels et des propriétés privé) : l'objectif est donc d'avoir une prise en compte globale appliquée à la préservation de la nature et des paysages du Grand Lyon. (aller au-delà des limites de domanialité, permettre la prise en compte dans les PLU, tenir compte des dynamiques).
- De rechercher une cohérence des actions menées sur le territoire du Grand Lyon en associant les communes ainsi que tous les acteurs locaux de la filière paysage et de l'aménagement urbain. Le second objectif est donc de fédérer les acteurs du paysage de l'agglomération autour de principes partagés (cf. acteurs verticaux (production, conception, réalisation, gestion) et horizontaux (voirie et déplacements, eau et assainissement, propreté, construction...)).
- D'intégrer les exigences de développement durable en favorisant l'innovation et l'expérimentation dans le cadre des projets d'aménagement paysagers du Grand Lyon. Cet objectif prévoit notamment l'adoption d'une stratégie de recherche et développement dans le domaine de l'arboriculture urbaine et du paysage.

Aujourd'hui nous travaillons à l'adoption d'une stratégie recherche et développement au niveau national (Plantes et cités), régional (Echos-Paysage) et local (partenariats locaux avec centres de formation, ...). Les grands axes d'innovation portent sur : paysages et changements climatiques, assainissement pluvial et paysages, et la problématique des sols.

La méthode de travail retenue pour la révision de la charte est de tout d'abord réaliser une synthèse bibliographique présentant des expériences en France et dans le monde (cf. première intervention) afin de constituer une base de discussion. Ensuite, 3 groupes de travail seront constitués et se rencontreront dans l'année :

- Groupe « filière paysage ».
- Groupe « arbres et aménagement urbain » sur les croisements métiers.
- Groupe « collectivités ».

Des travaux d'échange et de sensibilisation auprès d'autres acteurs clés comme les aménageurs, les promoteurs, Réseau Ferré de France (gestion de surfaces importantes et dont les équipements ont un impact important sur les paysages de l'agglomération), la société civile pour collecter leurs attentes dans ce domaine.

Le **planning** envisagé est le suivant :

- Sept 2009 : lancement des débats dans le cadre du Club du Développement Durable.
- Octobre 2009 à novembre 2010 : création des groupes de travail thématiques.
- Décembre 2009 à avril 2010 : réunion des groupes de travail (4 réunions par groupe) : propositions et recommandations d'actions.
- Juin 2010 : séance plénière du Club du Développement Durable pour présenter une synthèse et valider un certain nombre de recommandations.
- Juin à octobre 2010 : élaboration du document définitif.
- Novembre à décembre 2010 : procédures d'adoption de la nouvelle « charte de l'arbre ».

L'objectif de cette séance du Club du Développement Durable est de présenter le projet d'élaboration d'une nouvelle charte de l'arbre du territoire et de faire participer les acteurs du Club à la définition des objectifs de cette action. Il est essentiel de recueillir l'avis de tous les acteurs et partenaires de ce projet pour savoir si les objectifs sont partagés, si d'autres objectifs n'ont pas été pris en compte et qu'il faudrait en ajouter, sur la méthode de travail, et sur le document final (charte collective ou document de base à adapter aux communes ?).

Echanges et débats

Christine Malé : Il est à noter qu'en parallèle, une concertation est lancée dans les conférences des maires pour recueillir à l'échelle des bassins de vie des retours sur cette démarche.

Michel Reppelin : Pour faire un lien avec les Agenda 21 territoriaux, la charte de l'arbre pourrait être une action supplémentaire à ajouter dans les Agenda 21 du Val-de-Saône, de la Vallée de la chimie et de l'Anneau Bleu si elle n'existe pas.

Frédéric Ségur : La charte de l'arbre est effectivement un cadre de travail qui propose des recommandations et des engagements, qui doivent être traduits dans d'autres documents plus opérationnels comme les Agenda 21 locaux, les plans climats ou les plans locaux d'urbanisme. Il est effectivement nécessaire d'avoir une cohérence des outils d'application.

Miche Reppelin : Etant donné la présence des fleuves sur notre territoire, il est important d'engager aussi un travail avec Voies Navigables de France (VNF).

Philippe Priéto, conseiller municipal du 4ème arrondissement de Lyon : on parle « de l'arbre », mais il y a « des arbres ». Comment est intégrée la question de la diversité des espèces ? Des espèces sont-elles à privilégier ?

Frédéric Ségur : La diversité était déjà un des objectifs de la précédente charte. Dans la prochaine, la question du choix des espèces sera abordée aussi sous l'angle des changements climatiques. Et comme certains scénarios nous annoncent le climat d'Alger à Lyon en 2070, il y a de vraies questions à se poser en termes de stratégie à long terme et de choix d'essences. Actuellement nous menons des études sur le comportement des essences en ville pour orienter les choix à venir et cela fera parti des points qui seront à discuter.

E. AVIS DES DIFFERENTS PARTENAIRES DE LA DEMARCHE

Sylvie Mortamet

*Responsable service Environnement Proximité
Ville de Bron*

Ce témoignage présente le point de vue d'une commune, mais qui a peut-être des problématiques communes à d'autres.

Pour nous l'arbre a plusieurs intérêts dont l'attractivité de la ville. Cependant, cela engendre des paradoxes à gérer au quotidien, c'est-à-dire que chacun s'accorde à dire qu'il en faut davantage, mais on ne veut plus de feuilles, de racines qui déforment les trottoirs, de pollens qui provoquent des allergies, etc... .

Un autre point d'importance est la co-construction des paysages à l'intérieur de la ville : continuité des projets du Grand Lyon, des communes, et les jardins privés qui sont aussi très prégnants dans les paysages.

Des grands progrès ont été faits avec le Grand Lyon « sous le règne de la dernière charte » : connaissance du patrimoine arboré, de la biodiversité, développement de techniques douces, partage de l'innovation, mais il semble qu'il faille :

- Aller beaucoup plus loin sur l'éducation des habitants et le partage avec eux de la connaissance. La culture commune n'est pas encore acquise. Il conviendrait de mieux mettre en valeur et faire partager les résultats des zones test par exemple (ex : végétalisation de pieds d'arbres, ...). Faut-il décliner la charte avec le grand public ?
- Travailler avec l'ensemble des partenaires : collectivités, pépiniéristes, paysagers, jardiniers, sur la prise en compte de l'ensemble des paysages de la commune. Il faut pouvoir avoir un travail plus fin avec l'ensemble des partenaires lors de la création d'un aménagement.
- Développer les retours d'expériences et les visites de terrain (ex : pour la taille de formation ou la gestion des maladies).
- Développer la réflexion sur l'implantation des arbres d'alignements car cette action se confronte au besoin de gérer d'autres politiques en concertation : accessibilité des trottoirs, réseaux souterrains, gestion des eaux pluviales.... Travail aussi sur la durée de vie des arbres, et le choix des lieux d'implantations.

Robert Guiserando

*Président Régional Rhône-Alpes Auvergne
de l'Union des entreprises du paysage*

Notre organisation (UNEP : Union Nationale des Entreprises du Paysage) est la seule représentative auprès des pouvoirs publics, de toutes les entreprises du paysage. C'est à ce jour plus de 20 100 entreprises qui réalisent un chiffre d'affaire d'environ 5 milliards d'euros par an et qui créent plus de 2 400 emplois par an (solde net). Ce sont des emplois variés, qui vont du CAP jusqu'à ingénieur, et qui ne sont pas délocalisables, ce qui est intéressant au regard du volet économique du développement durable.

Si cette profession est très créatrice d'emplois et de valeur ajoutée, c'est qu'une politique de développement des espaces verts voulue par les collectivités est un investissement profitable pour tous. Par exemple, à budget égal, un chantier d'espaces verts génère trois fois plus d'emplois que des opérations de bâtiment.

Une récente enquête IPSOS indique que 70% de la population veut davantage de « vert » ; 70% choisissent leur lieu de vie en fonction de la proximité des espaces verts et des arbres surtout ; un sur 3 considère que les budgets dédiés aux jardins et plantations de voirie sont insuffisants ; plus de 50% demandent l'instauration d'un pourcentage minimum de vert dans les projets urbains, industriels et commerciaux ; un français sur

quatre considère qu'un mode de vie respectueux de l'environnement passe d'abord par un habitat plus vert et de villes plantées d'arbres.

Deux arbres à maturité produisent en moyenne assez d'oxygène pour une famille de 4 personnes.

Sensibilisée par ces besoins ressentis, notre profession, quelque soit la taille de l'entreprise, s'est engagée dans le respect de l'environnement. Nous avons été force de proposition pour le Grenelle I et le Grenelle II. Il s'agit notamment de l'engagement vers l'arrêt des produits chimiques le plus tôt possible (sans préciser une année particulière). Il faut aussi mettre à l'étude et en application le développement de méthodes alternatives, c'est ce que nous faisons dans le cadre d'Echos-paysage.

Nous avons aussi pris plusieurs autres engagements : réduire « l'effet CO2 », former le personnel et aider à l'insertion des jeunes ou des moins jeunes en difficulté (GEIQ vert en Rhône-Alpes avec 80 personnes insérées chaque année en CDI), privilégier des plantations à effet à long terme, plutôt que de densifier avec effet immédiat (au bout de 10 ans il faut en enlever, etc...), en veillant au type de sol, etc...

La profession collabore depuis plus de dix ans aux réflexions autour de cette charte. La charte actuelle a permis de faire des avancées certaines. **Celle-ci se doit d'évoluer et d'être refondue pour tenir compte des problèmes environnementaux que l'on rencontre et auxquels nous n'avions pas pensé jusqu'à présent. Elle devra aussi impliquer les donneurs d'ordre publics ou privés, des concepteurs, des architectes, des entreprises du paysage, et aussi des producteurs c'est-à-dire des pépiniéristes, qui doivent travailler de concert.** Nous nous engageons à y participer et à être force de proposition.

Nous vous invitons à participer et nous rencontrer au Salon du paysage « Paysalia », du 2 au 4 décembre 2009 à Eurexpo. Vous pouvez nous contacter pour que nous vous remettions des invitations.

Michel Lapalu

Paysagiste représentant de la Fédération Française du Paysage

En tant que paysagistes, nous avons travaillé avec le Grand Lyon sur les questions de paysage et de développement durable. Le thème qui représente une révolution culturelle est celui en lien avec les territoires et la notion de domanialité.

L'autre question fondamentale qui y est liée est celle des continuités, non plus seulement dans le cadre d'une approche paysagère, mais pour la continuité des habitats pour la biodiversité. On parle alors de corridors écologiques, de coulées vertes, de connectivités, et dans ce domaine il y a beaucoup de travail, y compris de recherche, et d'appropriation, par la sphère des « aménageurs » du territoire, de notions issues de la biologie (notamment de la génétique des populations. La dimension de l'approche scientifique ne doit donc pas être négligée. Un alignement de 3 kilomètres de platanes est aussi une continuité écologique, même si cela nous échappe, car peu de personnes se passionnent pour la biologie du tigre du platane...

La question de la nature en ville n'est pas nouvelle. Elle se décline différemment selon les époques (on cherchait, naguère, sous les pavés la plage), mais nous sommes toujours dans ce questionnement de la relation de l'homme à la nature. Où va-t-on retrouver ce rapport en dehors des effets de mode ou d'annonce ?

La charte de l'arbre n'existait pas il y a 20 ans et elle réintroduit une approche technique de la gestion de la nature en ville.

L'évolution qui est proposée aujourd'hui est différente, plus seulement sur le volet technique et pose essentiellement les questions de domanialité et donc celle de l'urbanisme dans une vision territoriale différente.

Un travail avait été conduit dans le passé à Oullins avec le Schéma Directeur d'Urbanisme Végétal. Une lecture de la ville vue du ciel montrait beaucoup d'espaces plantés, alors que la lecture au sol ne donnait pas cette impression. La nature était en fait dans les délaissés peu accessibles et les propriétés privées, les petits jardins, les cœurs d'îlots,...

Frédérique Resche-Rigon

Représentante de la FRAPNA

(Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature)

Depuis le milieu des années 90 la FRAPNA du Rhône a accompagné le Grand Lyon dans les actions de plantations d'arbres. En 1994 ces plantations étaient dans les quartiers DSU (Développement Social Urbain). Il fallait des actions d'accompagnement pédagogiques, de médiation pour que ces arbres soient « bien reçus » par les habitants du quartier. Ce travail continue aujourd'hui avec d'autres associations, et dans le cadre d'expérimentations diverses qui ont évoluées : classes arbres, missions dans les hôpitaux, livrets photo dans les quartiers, Travail qui se poursuit avec des moyens renforcés et plus pertinents (équipement, photos, gilets jaunes, etc...).

La FRAPNA Rhône est aussi impliquée dans des instances concertation du Grand Lyon comme le Conseil local de développement ou le comité consultatif des services publics locaux.

Les positions de la FRAPNA se retrouvent bien dans les 3 nouveaux objectifs de la charte présentés ce jour car ils font échos au carnet de propositions que la fédération avait réalisé pour l'environnement en Rhône-Alpes : donner sa place à la nature en ville, faire participer les habitants au retour de la biodiversité ou encore la démarche globale d'éducation au développement durable.

Le 1er objectif, qui parle de continuité et du rôle biologique des arbres et espaces verts est perçu très positivement car il traduit un objectif de maintien, voire de consolidation, voire de développement de ces espaces.

Le second objectif de mise en cohérence des actions collectives et concertées reçoit aussi bien sûr un écho très favorable auprès de notre association, qui est aussi une fédération impliquée dans de nombreux processus collectifs. Que ce soit avec France Nature Environnement, ou localement avec le réseau Graine pour l'éducation ou la Maison du Rhône, nous sommes des acteurs de réseau.

Enfin, l'objectif trois qui vise à développer l'innovation est opportun face à la nécessité, l'urgence et l'exigence du développement durable. Il faut être dans une logique d'expérimentation. « Si on a pas la solution tout seul, on peut l'avoir à plusieurs », et c'est satisfaisant de l'afficher clairement.

Autre point, la FRAPNA **est une association qui est souvent interpellée par les habitants**, par exemple lors de l'abattage d'un arbre. Si nous sommes acteurs de cette concertation, nous serons mieux à même de faire de la médiation lors de ces contacts.

Autre approche de l'arbre non encore évoquée : son rôle culturel. Nous avons le plaisir de vous apprendre que nous sommes partenaires pour la 1ère fois de la biennale d'art contemporain. Nous soutenons une œuvre d'un artiste mexicain qui a fondu 1 247 armes et les a transformé en pelles qui ont servies à planter des arbres dans différents coins du monde. Une vidéo accompagne la sculpture intitulée « Des pelles contre des pistolets ».

Enfin, la FRAPNA est heureuse d'être représentée aujourd'hui et mettra à disposition ses moyens dans l'élaboration et la mise en œuvre de la nouvelle charte.

F. TROIS ATELIERS : RESTITUTION DES TRAVAUX

1. ATELIER N°1 : APPREHENDER DE MANIERE PLUS GLOBALE LA PROBLEMATIQUE DE L'ARBRE DANS LES PAYSAGES DE L'AGGLOMERATION (ESPACES PUBLICS, ESPACES VERTS, ESPACES NATURELS, ACTEURS PRIVES)

Animateurs : Michel Lapalu (Paysagiste, représentant la Fédération Française), Christine Sellin-Gros (Technicienne - Ingénierie Arbres et Paysage du Paysage Direction de la Voirie du Grand Lyon.)

Deux types de préconisations ont été formulées par le groupe.

Tout d'abord, des aspects techniques sur les outils qui peuvent être mis en place. Il semble que les communes demandent de développer l'assistance, et la diffusion des savoirs sur les champs suivants : choix des essences, comment pérenniser certaines formes végétales dans le temps, outils réglementaires d'urbanisme, règles contraignantes à imposer aux aménageurs pour réduire les disparités d'aménagement, etc...

Plus largement, la question de la trame verte, sa cohérence et l'articulation des échelles communales et intercommunales nécessite au préalable d'avoir un projet issu d'une vision prospective.

Echanges et débats

Christine Malé : Au-delà du besoin d'outils envisagés pour travailler sur l'espace public, comment proposez-vous d'aborder la question de l'arbre dans les espaces privés ?

Michel Lapalu : Effectivement, il y a les opérateurs institutionnels que l'on a déjà cités et pour lesquels des outils existent, même si ce n'est pas toujours facile de les mettre en coordination. Pour ce qui est de l'intégration et de l'encadrement de ce qui se fait dans les propriétés privées, il n'y a pas vraiment de réponse. Les pistes évoquées sont soit les outils de contraintes réglementaires (type PLU, liste des espèces à planter ou pas, ...), ou alors de favoriser l'existence de ces espaces privés, quelque soient les espèces que les gens ont planté, pour donner de l'épaisseur à la trame verte.

Un participant : Plutôt que de contraindre, il vaut mieux essayer de faire participer et de sensibiliser les privés.

2. ATELIER N°2 : VISER UNE COHERENCE DES ACTIONS MENEES SUR LE GRAND LYON EN ASSOCIANT LES COMMUNES AINSI QUE TOUS LES ACTEURS LOCAUX DE LA FILIERE PAYSAGE

Animateurs : Sylvie Mortamet (Responsable service Environnement Proximité Ville de Bron), Laetitia Tavernier (UNEP), Frédérique Resche-Rigon (FRAPNA).

Nous avons tenté d'illustrer la notion de cohérence en regardant là où il n'y en avait pas. Ainsi, nous avons identifié qu'il fallait améliorer la cohérence dans les 5 champs suivants :

- Les mots : un vocabulaire commun dans la charte pour bien se comprendre.
- Les espaces (questions de domanialité) et les services (transversalité).
- Le temps : temps de la vie de l'arbre mais aussi dans les phases de co-construction du projet dès sa conception entre concepteurs et équipes futures de gestionnaires
- La gouvernance : ouverture à l'ensemble des acteurs de la société, mais aussi d'acteurs plus à la marge, comme les associations de protection de la nature.

- Mais aussi travailler sur les particularismes, notamment sur les arbres d'alignement, qui ne sont pas traités comme les arbres d'espaces verts ou des propriétés privées, parce que leur place paraît plus artificielle, et il en devient peut-être un peu moins vivant.

3. ATELIER N°3 : INTEGRER LE DEVELOPPEMENT DURABLE EN FAVORISANT L'INNOVATION ET L'EXPERIMENTATION (EAU, SOL, CHANGEMENTS CLIMATIQUES, BIODIVERSITE, DIMENSION SOCIALE, ...)

Animateurs : Frédéric Segur (Responsable d'unité Ingénierie Arbres et Paysage Direction de la Voirie du Grand Lyon), Flavie Duprey (Etudiante/stagiaire, idem).

Le premier thème abordé est le contenu de la charte. **Derrière l'arbre, symbolique, il y a la nature en ville. Jusqu'où l'intègre-t-on ?** Les haies ? La végétalisation verticale ou des toitures ?

Plusieurs thèmes d'innovation sont à investir car le développement durable impose des changements de comportement et des nouvelles connaissances :

- Essences et changement climatique.
- Arrêt des produits phytosanitaires (ou chimiques) et végétalisation des pieds d'arbre.
- Impacts sur la santé mentale.
- Impacts sur la santé, liens avec les allergies.

La diversité des **identités paysagères** et des espèces est aussi un axe de réflexion. On a parfois l'impression que les typologies de végétalisation sont les mêmes partout. QUID de la place de fruitiers par exemple dans les communes périurbaines ?

Comment faire la promotion d'autres types de plantation que les plantations régulières qui sont un héritage du modèle de conception Haussmannien datant du 19ème siècle. Comment faire aujourd'hui des plantations plus diversifiées.

Il apparaît également qu'un travail important est à faire sur la **diffusion de la connaissance** auprès des acteurs, mais surtout du **grand public**, car un volet important de cette politique sera un volet incitatif, nécessitant de donner des règles et des conseils.

En conclusion la charte doit aboutir à des propositions concrètes, autant sur des questions qui nécessitent des recherches, que sur des recommandations qui peuvent être intégrées dans d'autres documents (base de discussion avec les élus ou habitants dans les Plan Locaux d'Urbanisme par exemple).

Echanges et débats

Christine Malé : Un volet complémentaire pourrait être évoqué, celui de l'approche culturelle et historique du patrimoine paysager. Il est peut-être important d'associer à la concertation l'ensemble des professionnels qui produisent la ville, comme les architectes des Bâtiments de France, les urbanistes, de croiser les approches dans une optique de développement durable.

Frédéric Ségur : Tout à fait. L'objet n'est pas de remettre en cause l'héritage historique et l'intérêt paysager des alignements Haussmannien, mais lors de la création de nouveaux aménagements, il est désormais possible et souhaitable d'essayer d'imaginer d'autres modèles, qui répondent à d'autres objectifs et permettent d'enrichir la diversité de la ville.

Rappel des modalités de travail à suivre par Frédéric Ségur :

Constitution de 3 groupes de travail :

1. groupe « filière paysage »
2. groupe « arbres et aménagement urbain » sur les croisements métiers
3. groupe « collectivités »

Les inscriptions se font notamment dans le questionnaire remis en séance.

Un courrier sera envoyé à chaque commune pour savoir comment elles souhaitent être associées.

Des modalités plus fines de travail seront apportées une fois qu'une première idée du nombre de participants aura été possible.

4. CONCLUSIONS

Bruno Charles,

*Vice-président du Grand Lyon chargé du plan climat
et de la démarche prospective en matière énergétique*

Nous vous remercions d'être venus participer et de la richesse de vos interventions.

Pour apporter une perspective à ces réflexions, il faut peut-être les comparer au travail fait sur les berges du Rhône et pourquoi on l'a fait. Avec Gilles Buna, Vice-Président à l'urbanisme et adjoint au maire de Lyon, nous avons lu l'historien Fernand Braudel, qui écrivait que, depuis le début, Lyon tournait le dos à ses fleuves et qu'il n'y avait pas d'appropriation de la présence de l'eau. Le projet croisait d'autres enjeux comme la limitation de la voiture en ville, ou la restitution de plaisirs. Il suffit de se promener aujourd'hui sur les berges du Rhône, pour se rendre compte que nous avons changé quelque chose qui n'est pas marginal, et qui s'inscrit dans un long terme car il s'agit de la manière de se représenter dans la ville et de représenter la ville.

La question de l'arbre s'inscrit dans les mêmes dimensions, dans la mesure où c'est un sujet qui est à la fois synchronique et diachronique. Synchronique car il interroge autant l'aménagement urbain, que la qualité de vie en ville, que le plan climat, que les questions de biodiversité, que le partage du savoir, et donc il transcende les catégories de savoir autant que les catégories de métiers urbains.

Il est aussi diachronique dans la mesure où il dure plus qu'une vie humaine, chaque génération y accroche ses propres enjeux, sachant que tout ce nous faisons n'est pas pour nous, mais pour nos enfants et petits-enfants. Nous sommes obligés de nous projeter dans l'avenir, et cela représente un contrat de solidarité fort. De ce fait l'arbre peut être emblématique du développement durable.

Les philosophes, comme Dominique Bourd, disent que nous sommes à un moment de basculement du monde. Nous serons avec Gérard Colomb à Copenhague, et avec d'autres, nous agissons avec les réseaux de ville (ex : Eurocités pour l'Europe, ...) pour porter un message aux Etats disant : « Nous avons besoin que vous réussissiez ». Malheureusement, nous savons que cela va être difficile. Par contre, il est extrêmement intéressant d'écouter les villes du monde avoir les même discours: problèmes d'extension des villes, lutte contre la pauvreté, plan climat, ...

Le basculement en cours se retrouve complètement dans la place de l'arbre en ville. Pendant des années voir des millénaires, la ville a toujours été un artéfact, où la ville était un espace humain contre la nature. La place Bellecour est emblématique de ces espaces militaires où la puissance politique imprimait sa forme à la ville comme image transcendante de sa puissance. Aujourd'hui, la Terre est finie, et l'espace urbain ne peut plus aller contre la nature. Pour résoudre les problèmes globaux, nous devons réinscrire la nature à l'intérieur de la ville et nous réinscrire nous même dans la nature mais qui est un espace urbain.

En interrogeant la place de l'arbre, on interroge la place de l'humain dans la ville, dans l'espace, et la capacité de se projeter dans un avenir soutenable. Sachant que 50 % de la population vit en ville, nous sommes dans la re-définition du développement humain.

Cette nouvelle conception de la ville impacte tous les services du Grand Lyon. Les services publics changent. A une époque, les services de l'Etat « faisaient pour » les usagers ; puis les services « faisaient avec », c'était l'époque de la concertation ; maintenant nous « faisons ensemble ». C'est-à-dire que si les citoyens ne s'approprient pas les arbres, ils ne vivront pas. Cela est valable aussi pour la propreté, les transports, etc. Cela implique aussi un nouveau contrat politique qui consiste à faire partager cet enjeu citoyen.

Merci à tous pour vos réflexions qui apportent beaucoup de pistes pour l'avenir, sur les plans politique et technique.

G.ANNEXE 1 : SYNTHÈSE DES AVIS SUR LE PROJET DE CHARTE

Quarante-cinq questionnaires d'évaluation ont été récoltés à la fin de la séance.
Les réponses et commentaires sont synthétisés ci-dessous.

1. UTILISEZ VOUS LA CHARTE DE L'ARBRE DU GRAND LYON DANS VOTRE COMMUNE ?

Oui : 14 réponses (31%) Non : 31 (69%)

Les explications qui accompagnent ces résultats montrent une méconnaissance de la Charte de l'Arbre par beaucoup de participants : la charte a été publiée il y a 9 ans et beaucoup des acteurs politiques et techniques présents aujourd'hui n'étaient pas en poste à cette époque. Les participants qui utilisent aujourd'hui la Charte de l'Arbre font références à des collaborations techniques et pédagogiques étroites entre les services communaux et communautaires sur ce thème (journée de l'arbre, synergies de travail...).

2. A LA LECTURE DU PROGRAMME DE CE JOUR AURIEZ VOUS D'AUTRES OBJECTIFS A FORMULER ?

Oui : 13 réponses (29%) Non : 32 (71%)

Une majorité de participants estime que les objectifs présentés sont déjà très complets, riches et ambitieux. Les propositions de nouveaux objectifs concernent des sujets très variés, qui sont en majorité déjà envisagés dans le contenu détaillé de la charte (soins aux arbres, lutte intégrée, santé publique, évolutions techniques de la gestion des arbres...). Quelques suggestions posent la question du champ de réflexion du projet de charte : concerne-t-elle les haies, les arbustes, le fleurissement, les arbres fruitiers, les jardins partagés, les espaces naturels ? Enfin, deux questions sont posées concernant la consultation et la lisibilité de l'action par le grand public.

3. SOUHAITEZ-VOUS (OU VOTRE COLLECTIVITE, OU VOTRE STRUCTURE) ETRE ASSOCIE A L'ELABORATION D'UNE NOUVELLE CHARTE DE L'ARBRE ? SI OUI, COMMENT ?

Oui : 44 réponses (98%) Non : 1 (2%)

Une grande majorité des participants souhaite être associée à l'élaboration de la charte, notamment en recevant régulièrement des informations sur l'avancement de la démarche (99% soit 44/45).

64% soit 29 participants souhaitent de plus être conviés à une réunion de synthèse du projet.

53%, soit 24 participants souhaitent participer à un groupe de travail.

Enfin, 7 participants (16%) proposent de faire connaître des expériences de leur commune pour enrichir la construction de la charte. Les exemples proposés portent sur différents sujets : la valorisation des produits sous-produits de l'entretien des arbres, la lutte intégrée contre les ravageurs, le plan de gestion de parcs municipaux, aménagement des pieds d'arbres, noues plantées, création d'une forêt urbaine et implication des habitants...

H. ANNEXE 2 : SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS INDIVIDUELLES DE LA SÉANCE DU CLUB DU 24 SEPTEMBRE 2009

Quarante-quatre questionnaires d'évaluation ont été récoltés à la fin de la séance. Les réponses et commentaires sont repris intégralement ci-dessous.

● Globalement, quelle est votre niveau de satisfaction pour cette rencontre ?

Très satisfait	Satisfait	Indécis	Déçu	TOTAL
10	29	0	0	39

● Le contenu des différentes séquences a-t-il répondu à vos attentes?

	Très bon	Bon	Suffisant	Mauvais	TOTAL
L'information technique sur l'élaboration de la nouvelle charte	11	26	2	-	39
Les témoignages des représentants des organisations professionnelles et associations	12	25	3	-	40
Le travail en groupe	5	24	9	1	39
La restitution et les conclusions de la rencontre	5	21	6	-	32

Commentaires :

- Prolonger le travail en groupe
- Temps trop court pour le travail en groupe
- Temps de travail en groupe trop court
- 45 minutes de travail en groupe n'ont pas permis de « saisir » pleinement le fond du sujet
- Cette première séance rend nécessaire les prochaines
- Atelier trop court
- Un programme chargé sur très peu de temps
- Elaboration de la nouvelle charte et objectifs peu clairs
- Si des interrogations devaient survenir dans notre commune, nous savons qu'un projet est en cours.
- On a parlé beaucoup des futures plantations et pas assez de l'entretien des arbres existants depuis longtemps.

● Plus précisément quel est votre niveau de satisfaction par rapport à ... ?

	Très bon	Bon	Suffisant	Mauvais	TOTAL
La qualité et la pertinence des informations apportées	9	28	2	-	39
L'intérêt, le caractère concret des apports pour vous aider à agir à votre échelle	2	26	10	1	39

La qualité du dialogue et des échanges	7	27	3	-	37
L'animation	14	23	1	-	38
L'organisation (lieu, durée,...)	7	29	2	-	38

Commentaires :

- La durée des ateliers a été trop courte
- Le temps accordé aux ateliers est trop court
- Peut-être nécessité d'un colloque qui reprenne les enjeux et appuyés par des exemples
- Bilan ok, mais objectifs pas assez clairs
- Cette démarche associant les communes (et autres acteurs) apparaît comme indispensable dans une démarche de développement durable !
- Pour les cas particuliers, nous avons des réponses grâce aux spécialistes du Grand Lyon
- J'ai encore besoin de progresser moi-même beaucoup pour imaginer mon propre apport au-delà du soutien des initiatives

● **Les messages clés rapportés en conclusion intègrent-ils correctement votre avis ?**

28 « OUI » ; aucun « NON »

Idée forte que vous souhaitez rappeler :

Evolution de l'arbre en milieu urbain et sa place dans un environnement très minéral

● **Quels sujets souhaitez-vous voir abordés dans le cadre du Club du Développement durable ?**

En lien avec l'atelier (arbres, gestion espaces verts et naturels)

- Arbres et aménagement
- Gestion de l'arbre et son environnement pour un développement optimum
- Les toitures végétalisées, la gestion de l'eau
- Maladies et lutte intégrée, cohérence entre les communes pour les maladies de arbres
- Beaucoup de sujets ont été abordés et nécessitent d'être approfondis
- L'utilisation des couvres sols en pieds d'arbres (gestion de l'eau, produits phytosanitaires, propreté, intégration au milieu urbain)
- Gestion des chemins ruraux de manière durable (fossés, entretien voie, arbres et arbustes, par rapport au ruissellement, sport 2 ou 4 roues, randonnées pédestres)

Développement durable - projets globaux :

- La répartition de l'espace public dans l'esprit du développement durable
- Quelle approche globale de développement durable pour répondre à des obligations sectorielles dans la programmation, l'arbitrage des investissements : accessibilité, performances énergétiques, nouveaux besoins ?
- Association des actions des différentes collectivités en direction du développement durable
- Comment consolider, clarifier, faire connaître le rôle d'assistance / accompagnement du Grand Lyon pour les communes ? (ex : élaboration Agenda 21)

Divers :

- Animalité urbaine
- Biodiversité
- Observatoires santé- environnement
- Question des antennes relais : possibilité de faire une charte à l'échelle du Grand Lyon ?

- Education au développement durable (mais il me semble que c'est déjà prévu)
- La communication « développement durable » vers le grand public

- Les cours d'eau (qualité de l'eau, l'arbre et les cours d'eau)
- Question de l'eau

- L'achat public durable
- Gestion durable du patrimoine
- Restauration collective et développement durable

- Logement (social ou non)

- Transport

- Evolution des modèles culturels

- **Souhaitez-vous être contacté pour faire connaître aux autres communes du Grand Lyon une initiative ou une expérimentation développée dans votre collectivité ?**

- Oui, dans le cadre du travail éducatif auprès des enfants de la commune de Décines et notamment sur la forêt de Marchet et son jardin pédagogique
- Oui, au travers notamment d'Echo Paysages
- Oui, en collaboration avec mes supérieurs hiérarchiques
- Oui, sur les thèmes abordés ci-avant (= lutte intégrée contre les ravageurs, gestion des pieds d'arbres, valorisation des sous-produits d'entretien du patrimoine arboré)
- Oui, à titre exceptionnel selon les sujets
- Oui
- Oui